

## **Le Gouvernement doit accorder aux fonctionnaires le minimum vital**

Hier matin, le bureau du cartel des fonctionnaires de Provence a invité les représentants de la presse marseillaise à une conférence d'information. Ce bureau, élu démocratiquement, groupe les délégués des différentes fonctions publiques : secrétaire général : Tancrède, des P.T.T. ; secrétaires : Barsenti, de la Fédération des Fonctionnaires ; Sicard, des Instituteurs ; Marchi, des Services publics ; Bourgues, des Cheminots ; trésorier : Paul Louis des P.T.T.

### Condition des fonctionnaires

Tancrede souhaita la bienvenue aux journaux qui avaient toujours fidèlement traduit les aspirations, les doléances des fonctionnaires et en vient [*sic*] rapidement aux faits. Nul ne l'ignore : l'État paie mal ses employés. Un facteur ayant 20 ans de service touche 3972 francs ; un instituteur débutant touche 3100 francs ; un directeur des postes touche – et c'est le maximum – 5442 francs. Par ailleurs, un garçon d'écurie touche 4346 francs et une dactylo des transports, 4800. Ce n'est pas le garçon d'écurie qui est trop payé : c'est le fonctionnaire qui ne l'est pas assez. Coût élevé de la vie, salaire de misère, entraînant les privations ; cette situation n'a que trop duré et c'est pourquoi le 2 décembre ils saisissaient le gouvernement de leurs propositions : doubler le supplément provisoire ; augmenter de 40% les indemnités et un minimum vital de 3000 francs net. Si ces propositions avaient été retenues, un instituteur stagiaire, à la fin du stage, aurait immédiatement perçu 4000 francs. Or, une dactylo des transports touchant 4800 francs, ç'eut été là une mesure équitable de rajustement.

### Le secours immédiat

Après que le gouvernement eut rejeté ces propositions, après que le cartel des fonctionnaires eut tenu le 17 décembre, au cinéma Hollywood, un meeting dont le succès fut retentissant, M. Aubrac proposa au bureau du cartel, de saisir le gouvernement d'une demande d'attribution du mois double de décembre à titre de secours provisoire et exceptionnel. Car, nous devons le rappeler, la réforme des salaires des fonctionnaires est une œuvre de longue haleine, et ils veulent, percevoir un secours immédiat comprenant outre le mois double de décembre proposé par M. Aubrac, la prime de libération de 1000 francs accordée aux fonctionnaires parisiens et que le ministre avait refusée aux fonctionnaires provinciaux. Or, à la fin de cette année, le gouvernement n'accorda ni le mois double, ni la prime de libération, due à la totalité des fonctionnaires ; il n'accorda que des promesses qui ne commenceront à se réaliser qu'à la fin de février. Comment les fonctionnaires peuvent-ils applaudir à une mesure alors qu'une augmentation des prix telle que celle des chemins de fer prend effet à partir du 15 janvier ?

### Propositions du gouvernement

Les propositions gouvernementales – appelées projet d'ordonnance – offrent tout d'abord au lieu du minimum vital de 3000 francs net demandé par les fonctionnaires, un minimum de 3000 francs brut, c'est-à-dire qu'il faut retrancher de ces 3000 francs : 6% de la retraite, 14,4 % d'impôts cédulaires, et l'impôt sur le revenu. Le prétexte fallacieux du refus gouvernemental est qu'un minimum de 3000 francs net aurait des répercussions désagréables sur les salaires ruraux. On ne tient ainsi aucun compte des difficultés inouïes des fonctionnaires débutants : ils doivent se déplacer, payer l'hôtel, les restaurants.

D'autre part, les propositions gouvernementales mentionnent la suppression, outre des indemnités temporaires et des suppléments (dont le but était de diviser les fonctionnaires), celle des indemnités de résidence dans les localités comprenant moins de 20 000 habitants, et applicable aux célibataires et aux ménages sans enfant. Cette dernière suppression est inique, car les jeunes, qui doivent s'installer, qui ne sont presque jamais recrutés sur place, en font tous les frais. D'autre part, dans une ville comme Miramas, par exemple, où il y a moins de 20 000 habitants, les logements sont plus chers qu'à Marseille. Les fonctionnaires demandent que l'indemnité de résidence soit basée sur le coût de la vie, et non sur les conditions de 20 000.

#### Ce que sont les coefficients d'augmentation

L'application des coefficients d'augmentation est l'un des points capitaux des propositions gouvernementales ; le coefficient allant de 4 pour les petits fonctionnaires, à 2,5 pour les grands, semble être appliqué d'une manière très démocratique. En réalité cette mesure est anti-démocratique. En effet, les échelles appliquées sont celles de 1930 : un petit fonctionnaire gagnait en 1933 8 000 francs par an, ce qui donne aujourd'hui 36 000 francs. Or, le coefficient du coût de la vie, calculé par les services officiels, est supérieur à 5 puisqu'il a augmenté de 112 à 640. D'autre part, un haut fonctionnaire qui, en 1930, gagnait 150 000 francs, verra son salaire multiplié par le coefficient 2,5, ce qui lui fera 375 000 francs, tandis que celui du petit fonctionnaire ne sera augmenté que de 27 000 francs. Par conséquent, c'est une mesure anti-démocratique qu'a prise le gouvernement.

#### Ce qu'est la réalité

En 1930, la masse des fonctionnaires touchait entre 9 000 et 18 000 francs, ce qui donne aujourd'hui 36 000 et 72 000 francs brut, donc, en retranchant les différents pourcentages 31 000 et 60 000 francs, les salaires nets qu'il faut montrer au public apparaissent nettement trop bas et le fonctionnaire qui, par rapport à 1930, touchait 2 620 francs, recevra, avec les nouveaux tarifs 2 820 francs. C'est en cette augmentation de 800 francs que se résume toute la réforme du gouvernement. L'indemnité de résidence, 533 francs à Marseille, n'est pas comprise, mais elle n'entre pas dans la réforme du gouvernement. C'est donc là un bien maigre résultat.

#### Mesures collatérales

Elles concernent les auxiliaires, les femmes, le reclassement. Auxiliaires paradoxalement mieux payés que les titulaires : les fonctionnaires demandent la titularisation immédiate de tous les auxiliaires capables.

Femmes, toujours traitées en inférieures, car malgré la promesse du ministre, à travail égal salaire égal, les nouveaux tarifs seront toujours aussi injustes, puisque l'échelle de 1930 sur laquelle ils se basent, différencie les salaires féminins des salaires masculins.

Le nouveau reclassement en 62 catégories, inquiète les fonctionnaires – car ils se demandent ce que vont devenir les fonctionnaires déjà reclassés antérieurement – comme ceux du Trésor – par rapport à ceux qui ne l'ont pas encore été. Vichy, en 1940, accorda certains avantages minimums aux postiers : les garderont-ils avec le reclassement ?

Ce que demandent les fonctionnaires, c'est le maintien du pouvoir d'achat, la stabilisation des prix, l'augmentation des salaires, l'application de l'échelle mobile, la péréquation des pensions. Les deux systèmes – contradictoires des trusts qu'on leur oppose : inflation dans le refus d'augmentation des salaires, déflation dans l'application de l'épargne obligatoire, ne peuvent, naturellement, les satisfaire.

## Conclusions

La presque totalité des fonctionnaires a lutté dans la Résistance. Ils veulent tous faire pour la guerre, et en aucun cas, n'admettent les grèves revendicatives. Mais ils demandent l'application de leur projet d'augmentation des salaires, l'attribution du secours immédiat, comprenant le mois double et la prime de libération, à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Sinon la crise d'effectifs déjà grave deviendra catastrophique, le manque de cadres entraîne la création des auxiliaires qui ne doivent plus exister, nous avons vu pourquoi.

Les fonctionnaires vivent dans la misère, malgré ce qu'en croit un public souvent mal informé. Ils ont payé un lourd tribut à la nation, et les membres du bureau du cartel des fonctionnaires, militants de la Résistance, ont été élus à l'unanimité, démocratiquement. Ils acclament le général de Gaulle, mais demandent que les incapables, quels que soient leurs postes, soient révoqués. Les fonctionnaires, unis en un seul bloc, se refusent à une tendance politique quelconque, mais ils demandent que le gouvernement serve les intérêts de la France, les intérêts du peuple résistant.

BES

Article paru dans *Rouge-Midi*, 5 janvier 1945, 2<sup>e</sup> série, 13<sup>e</sup> année